



Rapporteur : M. MARCHAND

N° CP_2025_0206

23 - Culture

Lecture publique - Evolutions de l'opération Prix Ados Rennes Ille-et-Vilaine

Le 22 avril 2025 à 14h18, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Étaient présents : Mme ABADIE, Mme BILLARD, M. BOHANNÉ, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, Mme COURTIGNÉ, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, M. HOUILLOT, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, M. LE MOAL, M. LENFANT, Mme MAINGUET-GRALL, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROUSSET, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE

Absents et pouvoirs : Mme BIARD (pouvoir donné à M. PAUTREL), Mme BRUN (pouvoir donné à M. LAPAUSE), Mme LEMONNE (pouvoir donné à M. LENFANT), M. LEPRETRE (pouvoir donné à Mme FÉRET), Mme MORICE (pouvoir donné à M. SORIEUX), Mme ROGER-MOIGNEU (pouvoir donné à M. DÉNÈS), Mme TOUTANT (pouvoir donné à M. BOURGEOUX)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h52.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 29 juin 2023 relative au schéma départemental de développement de la lecture publique 2023 - 2028 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 21 mars 2025 relative à l'adoption du budget

primitif ;

Exposé :

Le Prix Ados Rennes / Ille-et-Vilaine est un prix littéraire à destination des adolescent.es du département, âgé.es de 13 à 15 ans. Il est co-organisé depuis 1993 par le Département d'Ille-et-Vilaine, la ville de Rennes, le réseau CANOPÉ (réseau de création et d'accompagnement pédagogique) et la librairie rennaise La Courte Échelle. Cette opération a fêté ses 30 ans lors de l'édition 2023-2024.

Le souhait d'une réflexion sur des évolutions à conduire avait émergé en 2023. Le Département et la ville de Rennes se sont interrogés sur la place des adolescent.es dans le dispositif et sur le lien avec leurs pratiques culturelles et de lecture.

Pour conduire cette réflexion, la démarche a inclu deux mobilités soutenues grâce au dispositif Erasmus+ pour enrichir l'approche d'expériences européennes, puis trois temps d'ateliers menés entre novembre 2024 et janvier 2025 pour approfondir les premières pistes. Des professionnel.les du Département (médiathèque départementale, action culturelle, actions éducatives), de la ville de Rennes (bibliothèques municipales) et des partenaires dont les missions croisent les objectifs du Prix Ados, ont été mobilisés pour participer à ces travaux ainsi que le groupe de collégien.nes « ambassadeurs et ambassadrices » et leurs enseignant.es.

Il en est ressorti que l'objectif initial d'accompagner la lecture loisir et légitimer la lecture plaisir des adolescent.es entre 13 et 15 ans est réaffirmé. Il s'enrichit de plusieurs objectifs : placer davantage les jeunes au cœur de l'opération, favoriser l'égalité femmes-hommes, s'engager dans la transition environnementale, favoriser l'accès à la fiction comme outil d'émancipation, développer l'implication citoyenne et l'esprit critique des adolescent.es, sensibiliser aux enjeux de l'éducation aux médias et à l'information, développer les cultures ludiques et donner un espace aux langues de Bretagne.

Pour atteindre ces objectifs, une évolution des modalités est proposée à moyens constants.

I. LES MODALITÉS ACTUELLES DU PRIX

Si le choix de prescrire du roman pour adolescents concourt à en faire une action non stigmatisante (les adolescent.es ne souhaitent pas être réduit.es au rôle de lecteurs de mangas), l'attribution d'une dotation à l'auteur.rice primé.e marque également l'ambition de l'opération en matière de soutien aux auteur.rices.

Le Prix Ados Rennes / Ille-et-Vilaine se compose de trois volets depuis 2015 :

- **le Prix Ados Auteurs** : les adolescent.es lisent un ou plusieurs ouvrages de la sélection et votent pour leur livre préféré. L'auteur.rice lauréat.e est récompensé.e lors de la remise de prix. Ce volet historique est celui qui compte le plus de participant.es à chaque édition (entre 700 et 800 jeunes depuis la pandémie) ;
- **le Prix Ados Créateurs** : les adolescent.es proposent des créations autour des univers des livres de la sélection, toutes les formes sont possibles : images, vidéos, textes, musiques, objets, jeux. Les créations qui retiennent l'attention du jury sont récompensées lors de l'après-midi de remise de prix. Ce volet destiné à susciter l'envie de participer chez les adolescent.es non lecteur.trices ou lecteur.trices occasionnel.les a connu une participation fluctuante et a été remplacé en 2024 par des défis tout au long de l'année pour donner un aspect plus festif à l'édition anniversaire ;

- **l'adaptation sonore du prix** : en partenariat avec l'association Valentin Haüy, chaque ouvrage de la sélection est lu par des comédien.nes et enregistré en version sonore. Ces versions audio sont mises à disposition (en ligne ou sur CD) des adolescent.es touché.es par la cécité, la malvoyance, ou encore des troubles du langage, pour leur permettre de participer au Prix Ados. Ce volet sonore ne pourra pas être déployé pour l'édition 2025 - 2026 car il impose une remise à plat du cadre de la rémunération des artistes et interprètes.

Deux temps forts sont organisés pour chaque édition :

- au mois de mars, une rencontre mi-parcours entre des collégien.nes et deux ou trois auteur.rices présents dans la sélection. Cette rencontre s'est tenue à l'auditorium des Champs libres le 6 mars 2025. Plus de 350 jeunes étaient présents ;
- début juin, un mercredi après-midi festif de remise du prix en présence de deux ou trois auteur.rices, des jeunes, de leurs enseignants ou professeurs documentalistes et / ou de leurs parents, et des bibliothécaires impliqué.es. Lors de cette demi-journée, le Prix Auteurs est remis à l'auteur.rice ayant reçu le plus grand nombre de votes des lecteurs (vote en ligne). Une dotation de 2 000 euros, à parts égales entre la ville de Rennes et le Département, est remise au lauréat. Les œuvres ou actions créées dans le cadre du Prix Créateurs ou des défis numériques sont exposées et récompensées.

D'autres rencontres d'auteur.rices se déroulent tout au long de l'année dans les bibliothèques participantes. Le comité de sélection est composé de professionnel.les : libraires, éditeur.rices, bibliothécaires, enseignant.es documentalistes et d'adultes retraités de l'enseignement ou d'autres professions. Pour adapter ces modalités, une consolidation de la gouvernance est nécessaire afin de sécuriser les objectifs communs.

II. CONSOLIDER LA GOUVERNANCE DE L'OPÉRATION

La réflexion sur l'avenir du Prix Ados a conclu à la nécessité de partager entre les deux collectivités des principes à partir desquels sera formalisée la future convention de partenariat.

Il s'agit de :

- réaffirmer le souhait de conduire une opération commune visant les jeunes de 13 à 15 ans ;
- définir les objectifs communs de partenariat entre la Ville de Rennes et le Département d'Ille-et-Vilaine ;
- mettre en œuvre le Prix Ados Rennes / Ille-et-Vilaine à partir des objectifs communs et des moyens définis préalablement par chaque collectivité.

L'un des enjeux sera d'asseoir la gouvernance en cohérence avec les orientations politiques des deux collectivités afin de :

- définir les objectifs communs ;
- définir le thème de l'année pour la sélection de deux des six romans, en lien avec les objectifs des politiques de lecture publique des deux collectivités ;
- valider la conformité du bilan aux objectifs.

III. LES ÉVOLUTIONS PROPOSÉES POUR LES PROCHAINES ÉDITIONS

La récompense du prix et le principe d'une adaptation sonore du prix n'ont pas été questionnées. Toutes les autres modalités ont été examinées pour rendre les adolescent.es entre 13 et 15 ans partie prenante du Prix Ados.

Les changements proposés sont :

- d'inclure des adolescent.es au sein du comité de sélection des romans du Prix Ados ;
- de constituer chaque année un groupe d'adolescent.es « ambassadeurs et ambassadrices » du Prix Ados pour incarner le prix et être un relais auprès des jeunes ;
- de créer tout au long de l'année des animations et médiations autour du Prix Ados pour créer une appartenance au prix ;
- de faire participer les adolescent.es au temps fort.

A. Un comité de sélection plus inclusif

L'ouverture du comité de sélection des titres à des adolescent.es entre 13 et 15 ans vise à privilégier le choix des ados dans les romans sélectionnés, pour en particulier :

- une attention au petit lectorat en passant de dix romans aujourd'hui à six romans ;
- une littérature pour aborder tous les sujets.

Les critères du comité de sélection proposés seront de retenir "le choix des ados pour les ados", "le thème de l'édition" (écologie, romance, policier, adapté en BD, 100 % fun, égalité fille-garçon, parentalité, santé mentale, langues étrangères et langues régionales, etc.) en cohérence avec les orientations du comité de pilotage et "du court !" grâce aux romans plus abordables, d'une épaisseur relative, pour petit.es lecteur.rices.

L'organisation du comité de sélection sera déléguée par marché à un prestataire externe, à moyens constants, dans le respect des dispositions prévues par le code de la commande publique.

B. Vivre une expérience collective

Il est proposé de passer à un seul événement sur une journée entière en mai, un jeudi sur le temps scolaire, au lieu des deux temps forts existants. La réalisation d'un unique temps fort, festif et collectif, convivial et chaleureux vise à permettre du débat, des échanges, sur des sujets qui animent les adolescent.es d'aujourd'hui en présence des six auteurs et autrices sélectionné.es, tout en restant à budget constant.

Cet unique temps fort sera à construire pour et par les adolescent.es. Ils pourront se rencontrer, jouer, lire, partager, par exemple des lectures à voix haute. Ce sera aussi un moment pour valoriser les réalisations, les animations et médiations autour du Prix Ados créées durant l'année scolaire. Cet événement permettra également un temps de rencontre entre les adolescent.es et les auteur.rices.

C. Renforcer la transversalité des politiques départementales autour du public adolescent

Au regard des objectifs de l'évolution du Prix Ados, notamment l'objectif principal de replacer les jeunes de 13-15 ans au cœur du Prix Ados, et celui de développer l'implication citoyenne et l'esprit critique des adolescent.es, plusieurs services départementaux pourront venir en appui de l'opération :

- le service action culturelle pour le lien avec des projets artistiques dans les collèges ou dans les bibliothèques et en tant que pilote du schéma de promotion des langues de Bretagne ;
- le service actions éducatives pour le lien avec les collèges du territoire ;
- les antennes en charge de la lecture publique au sein des services vie sociale des agences départementales pour le lien avec les bibliothèques du territoire.

Le volet Prix Créateurs disparaît au profit d'une place élargie aux partenariats : le temps fort sera l'occasion de valoriser les travaux menés tous au long de l'année ou prévus pour ce temps par des partenaires volontaires, guidés par la signature d'une convention partenariale. Un espace dédié

aux lectures en langues de Bretagne sera prévu.

La coordination générale de l'opération sera assurée par les services du Département. L'organisation du temps fort et des partenariats sera déléguée à un prestataire externe. La communication sur l'évolution du Prix Ados est envisagée à partir de septembre pour le lancement de la nouvelle édition 2025-2026.

Décide :

- d'approuver les principes d'évolution du Prix Ados Rennes / Ille-et-Vilaine et ses nouvelles modalités exposées ci-dessus.

Vote :

Pour : 54	Contre : 0	Abstention : 0
En conséquence, la délibération est adoptée à l'unanimité.		

Transmis en préfecture le : 25 avril 2025 ID: CP_2025_0206
--

Pour extrait conforme
